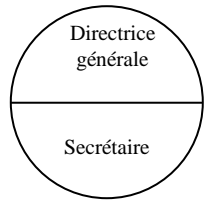


**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***



Le 16 mars 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la direction générale en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoption du rapport des décisions prises par la direction générale le 9 mars 2020.

Madame Caroline Dupré, directrice générale, approuve tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 9 mars 2020.

DG-20-03-23

Signature de l'entente de prêt de locaux d'urgence pour la sécurité civile de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CONSIDÉRANT le règlement sur les « *procédures d'alerte de mobilisation* » et « *les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* » édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et en vigueur depuis le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substituts aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite convenir d'une entente permettant à cette municipalité de faire appel, au besoin, à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'utilisation des locaux d'école dans cette municipalité;

CONSIDÉRANT que cette municipalité a autorisé et adopté son protocole d'entente pour prêt de locaux d'urgence;

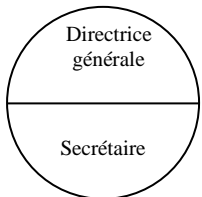
Madame Caroline Dupré, directrice générale accepte de conclure une entente de prêt de locaux d'urgence avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et signera les documents relatifs à cette entente.

DG-20-03-32

Mise à jour de l'entente d'utilisation conjointe de services entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CONSIDÉRANT la réfection majeure à l'école aux Quatre-Vents, immeuble Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de mettre à jour l'entente qui nous lie et les taxes qui s'y appliquent;



DG-20-03-33

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique**

Madame Caroline Dupré, directrice générale, accepte d'apporter les modifications proposées au protocole d'entente d'utilisation conjointe de services entre la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Octroi d'un contrat pour la mise aux normes et travaux divers de l'école de la Croisée de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – projet 1920-SEP-01

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « *Maintien des bâtiments* » - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-SEP-01 en vue d'engager une entreprise pour la mise aux normes et travaux divers;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'architecte au dossier, monsieur Pierre Sauvé, technicien professionnel.

DG-20-03-34

Madame Caroline Dupré, directrice générale :

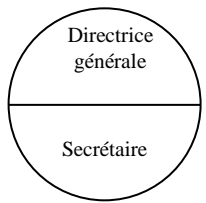
- octroie le contrat à Construction Bugère Inc., seul soumissionnaire, au montant 1 217 800,00 \$ taxes exclues;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Octroi d'un contrat pour le remplacement des finitions intérieures et mise à niveau du chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) – école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « *Maintien des bâtiments* » - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-ISC-04 en vue d'engager une entreprise le remplacement des finitions intérieures et mise à niveau du chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) – École secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant;

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***



CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'architecte au dossier, monsieur Vincent Boulianne, architecte.

Madame Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à Construction Bugère Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 081 800,00 \$ taxes exclues;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DG-20-03-35

Détermination des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2020-2021

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des écoles primaires et secondaires concernées, du comité consultatif de gestion, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du comité paritaire sur les services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

DG-20-03-36

Madame Caroline Dupré, directrice générale, adopte la détermination des services éducatifs dispensés en adaptation scolaire au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2020-2021

Directrice générale

Secrétaire général